



MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 16 MARS 2026, L'AVIS DE MOTION SUIVANT A ÉTÉ PRÉSENTÉ :

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M. Richard Hétu à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement établissant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

DONNÉ À CHERTSEY, ce 18^e jour du mois de mars 2026.

Marc-André Plante
Directeur général et greffier-trésorier